



CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE)

RNCP 38565

Le titulaire du **CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)** est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès d'enfants de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Le titulaire du **CAP AEPE** peut exercer différents métiers (agent spécialisé des écoles, assistant maternel/garde d'enfants...). Il peut exercer à domicile, au domicile des parents ou dans les écoles maternelles ou établissements d'accueil collectifs des enfants de moins de 6 ans. Il peut poursuivre dans le secteur sanitaire et social ou préparer les concours d'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture.

OBJECTIFS :

- Connaître les besoins fondamentaux de l'enfant et les facteurs de développement
- Acquérir les connaissances et techniques permettant de répondre aux besoins de l'enfant et de contribuer à son développement, son éducation et sa socialisation
- Acquérir les techniques d'entretien et d'hygiène liées aux différents espaces de vie de l'enfant
- S'approprier le cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille
- Connaître les différents contextes d'intervention du professionnel de la petite enfance et leurs spécificités (milieu familial, structures collectives)
- Développer ses capacités relationnelles, d'observation et d'adaptation

**CENTRE : 470 Heures en Centre pour le professionnel
(et 91 heures de matières générales pour les non diplômés)**

En contrat d'Apprentissage auprès d'un employeur accueillant de très jeunes enfants

OU Alternance avec le statut stagiaire de la formation professionnelle

- ✓ 224 Heures en structures accueillant des enfants de 3-6 ans, soit 7 semaines
- ✓ 224 Heures en structures accueillant des enfants de 0-3 ans, soit 7 semaines

STRUCTURES D'EMPLOI :

En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) Crèches, haltes garderies / écoles maternelles / Accueil collectifs de mineurs (ACM) / A son domicile (Assistante Maternelle) / En maison d'assistants maternels (MAM) / Au domicile des parents

www.cfbfc.fr



Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté (CFB)

Formation professionnelle & CFA

15, Impasse des Saint-Martin

25000 BESANCON

Tél. 03.81.47.92.92

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



COÛT FORMATION

Apprentissage : Prise en charge intégralement par l'OPCO de l'employeur

Formation prof. et salarié :

- 3000 € Le CAP (Hors MG)
- 630 € les Matières Générales
- Droits CPF mobilisables

VALIDATION PRÉALABLE

- Conditions d'entrée : satisfaire aux tests de positionnement -> Tests écrits pour vérifier la connaissance du secteur, les connaissances de base dans certaines matières, l'aisance à l'écrit ; -> Entretien oral pour repérer sur le dossier de candidature des acquis de formations antérieures et du parcours professionnel éventuel avec possibilité de personnalisation de parcours, vérifier l'aisance orale.
- Une expérience dans le domaine de la petite enfance est un plus
- Avoir de l'intérêt pour le domaine de la petite enfance (0 à 6 ans)
- Savoirs nécessaires : niveau 3ème minimum
- Savoirs être nécessaires : maturité, sens de l'organisation, adaptabilité, créativité, dynamisme, bonne élocution et aisance relationnelle, patience, sens de l'observation, habileté manuelle, goût pour le travail d'équipe

MODULES CAP AEPE

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE : 470 heures

❖ **Module 1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte - Mettre en œuvre les conditions favorables et l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant - Adopter une posture professionnelle adaptée - Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant - Préparation à l'épreuve d'examen du chef d'œuvre (uniquement pour les apprentis)

❖ **Module 2 : Exercer son activité en accueil collectif**

Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

❖ **Module 3 : Exercer son activité en accueil individuel**

Organiser son action - Négocier dans le cadre de l'accueil - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant - Elaborer des repas

❖ **PSE (Prévention, Santé et Environnement)**

ENSEIGNEMENT GENERAL (Pour les non-diplômés) : 91 heures

Français – Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique – Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

ENSEIGNEMENT SPORTIF : En fonction du statut

Accompagnement de tous les apprenants à la mobilité (Volontariat)

- ❖ Préparation au permis de conduire
- ❖ Préparation à l'évaluation initiale de conduite : Simulateur de conduite